

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ALMA**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 17 MARS 2014 À 19H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire Marc Asselin,  
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,  
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.**

**SONT AUSSI PRÉSENTS:** Monsieur Guy Simard, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision communautaire.

**ORDRE DU JOUR**

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Lucien Boily, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,  
**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

**EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 MARS 2014**

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

«d'exempter le greffier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014, copie de ce procès-verbal ayant été préalablement transmise à chaque membre du conseil.»

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 3 MARS 2014**

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

«d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 3 mars 2014, et ce, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**128-08-2014**

**129-08-2014**

**130-08-2014**

**SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2014** **131-08-2014**

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, IL EST RÉSOLU:

“d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 26 janvier au 22 février 2014 et qui s'établit comme suit :

**DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES**

Chèques de la période					
	De	À	Montant	Chèques annulés	Déboursés nets
Total des chèques émis :	156174	156771	3 037 824,72 \$	537,61 \$	3 037 287,11 \$

**PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS**

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M107 à M114 :	94 233,68 \$
Paiement de factures effectuées par transit : T45 à T56 :	804 358,59 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 243 276,28 \$
Service de la dette :	947 928,00 \$
Achats Hydro-Québec – électricité revendue sur le réseau municipal (3 mois) :	4 380 287,30 \$
Remises gouvernementales (TPS-TVQ) :	112 953,58 \$
Autres :	3 211,73 \$

Total des déboursés par internet et transferts directs : 7 586 249,16 \$

**GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE : 10 623 536,27 \$**

**N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 48 338,44 \$."**

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 7 mars 2014)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**FONDS DE SOUTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT D'ALMA – CONTRIBUTION FINANCIÈRE** **132-08-2014**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 588-28-2006-A, lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2006, afin d'autoriser la création d'une personne morale sans but lucratif sous le nom de « Fonds de soutien et de développement d'Alma (FSDA) inc. » pour promouvoir et favoriser le développement industriel, commercial et économique sur le territoire almatois;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a été constitué à l'origine par le transfert d'une somme de 400 000 \$ provenant de la vente du CÉTAL;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu de bonifier annuellement ce fonds d'un montant équivalent aux revenus nets de la vente d'électricité aux occupants du CÉTAL;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite ajouter une contribution additionnelle de 100 000 \$ en 2014;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,

appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une contribution financière de 161 600 \$ au « Fonds de soutien et de développement d'Alma (FSDA) inc. », soit : 61 600 \$ provenant du solde des revenus nets de la vente d'électricité aux occupants du CÉTAL réalisée au cours de l'exercice financier 2013 et 100 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de la Ville."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LA QUINZAINE DES SAVEURS ALMATOISES – 1<sup>ÈRE</sup> ÉDITION – 133-08-2014**  
**COMMANDITE**

CONSIDÉRANT QU'un regroupement de sept restaurants du centre-ville d'Alma, soit L'Association des restaurateurs du centre-ville d'Alma, est à l'origine d'une nouvelle aventure gastronomique avec la présentation de la première édition de « La quinzaine des saveurs almatoises », qui se déroulera dans les établissements du 26 mars au 6 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE cet événement représente une belle occasion de mettre en vedette les produits locaux, tout en permettant des retombées économiques intéressantes pour la communauté almatoise;

CONSIDÉRANT QUE le réputé chef Laurent Godbout agit à titre d'invité d'honneur de cet événement;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants du comité organisateur et le plan d'affaires de l'Association;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,  
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RESOLU :

"d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à l'Association des restaurateurs du centre-ville d'Alma à titre de commandite pour la 1<sup>ère</sup> édition de l'événement « La quinzaine des saveurs almatoises », qui aura lieu du 26 mars au 6 avril 2014, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville, le tout conditionnellement à la tenue de l'événement."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 4 MARS 2014** **134-08-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la présentation du rapport de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 mars 2014, il y a lieu de l'accepter;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,  
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,  
ET RÉSOLU :

"d'accepter ce rapport tel que rédigé, sauf le point C.C.U. 14-01-02 qui doit faire l'objet d'une étude plus approfondie lors d'un prochain comité plénier et le point C.C.U. 14-01-03 où le conseil municipal exige que le promoteur soumette son projet à une consultation auprès des résidents du secteur, étant entendu que les dossiers relatifs au PIIA et au zonage agricole, s'il y a lieu, feront l'objet de résolutions distinctes;

que les dossiers de dérogations mineures feront l'objet d'une consultation publique et de résolutions distinctes lors d'une prochaine séance."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PIIA – 111, RUE BELLEVUE**

**135-08-2014**

CONSIDÉRANT l'étude complétée par le comité consultatif d'urbanisme concernant le projet d'ajouter une fenêtre au mur arrière d'une maison unifamiliale isolée pour la propriété sise au 111, rue Bellevue, dans le quartier Isle-Maligne;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. dans son rapport de la réunion tenue le 4 mars 2014 quant à la conformité du projet soumis aux critères et aux objectifs de la réglementation de la Ville d'Alma relative au programme d'implantation architecturale;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,  
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation C.C.U. 14-01-04 concernant l'approbation du projet soumis pour l'immeuble sis au 111, rue Bellevue, dans le cadre du P.I.I.A., pour le secteur Isle-Maligne."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AUTORISATION – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS – CONCASSAGE ET TAMISAGE SUR LE SITE DU PARC TECHNOLOGIQUE**

**136-08-2014**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du développement du parc technologique de la Ville, il est nécessaire de dynamiter du roc présent sur ce site;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics souhaite concasser et tamiser ce roc afin de le réutiliser sur le réseau routier de la Ville lors des travaux de construction ou de réfection;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation des équipements de concassage et de tamisage nécessite une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,  
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser les ingénieurs municipaux à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents nécessaires pour obtenir les autorisations requises concernant l'exploitation d'équipements de concassage et de tamisage sur le site du parc technologique."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILISÉS****137-08-2014**

CONSIDÉRANT les demandes formulées et les soumissions reçues;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,

ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'acquisition des actifs immobilisés suivante :

Pour la Direction générale :

**Acquisition A :**

- Un ensemble d'équipement permettant l'affichage multimédia sur deux téléviseurs 70 pouces, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Stéréo Plus électronique inc. d'Alma, pour un coût total de 7 295,65 \$, taxes incluses;

cette somme étant prise à même le budget d'immobilisation de la Ville;

Pour le Service des travaux publics :

**Acquisition B :**

- 10 balises « Priorité piétons » PZ-1002, 40 balises « Attention à nos enfants » PZ-2101 et 10 balises « Maximum 30 km » PZ-2201, auprès de la firme Dévelotech inc. de Saint-Hyacinthe, pour un coût total de 15 464,14 \$, taxes incluses;

cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville;

Pour le Service des loisirs et de la culture :

**Acquisition C :**

- 15 tables bistro, 54 chaises de bar, 50 chaises empilables sans bras avec glissoires en nylon, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Mégaburo inc. d'Alma, pour un coût total de 13 296,86 \$, taxes incluses;

cette somme étant prise à même le règlement d'emprunt 204-2012;

Pour le Service informatique :

**Acquisition D :**

- Deux unités de mémoire, deux fixations, deux modules de mémoire vive et 12 disques durs 4 téraoctets pour les serveurs de la Ville, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme BGM Informatique inc. d'Alma, pour un coût total de 11 382,20 \$, taxes incluses;

cette somme étant prise à même le budget d'immobilisation de la Ville."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION – RÉSEAU AQUEDUC – CHEMIN DES BERGES****138-08-2014**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laval Dufour a construit un réseau d'aqueduc dans un chemin privé pour desservir cinq (5) propriétés, soit sur le chemin des Berges, conformément aux normes en vigueur et aux plans et devis préparés par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ledit réseau d'aqueduc est raccordé au réseau public municipal;

CONSIDÉRANT la convention intervenue entre la Ville d'Alma et monsieur Dufour afin de fixer les conditions relatives à la construction du réseau, son entretien, les normes appliquées, les approbations requises auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, ainsi que les modalités de cession à la Ville;

CONSIDÉRANT la demande d'acquisition formulée par monsieur Dufour et la recommandation favorable du Service des travaux publics, sous réserve d'apporter les correctifs nécessaires pour les déficiences mentionnées au rapport, s'il y a lieu;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour procéder à l'acquisition du réseau d'aqueduc du chemin des Berges auprès de monsieur Laval Dufour, notamment les servitudes de passage requises;

le tout conditionnellement à la correction des déficiences énumérées, s'il y a lieu, dans le rapport produit par le Service des travaux publics, étant entendu que les propriétaires desservis par ledit réseau d'aqueduc se déclarent satisfaits des travaux de remise en état effectués sur leur propriété par le promoteur."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOUSSIONS – ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES – BIBLIOTHÈQUE D'ALMA****139-08-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'équipements informatiques pour la bibliothèque d'Alma, les soumissions suivantes ont été reçues le 5 mars 2014 :

<b>Soumissionnaires :</b>	<b>Prix, taxes incluses</b>
Mégaburo inc. - Alma	4 431,14 \$
BGM informatique inc. - Alma	5 158,42 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal précisant la conformité des soumissions reçues, les taxes incluses et l'octroi du contrat par équipement spécifique, conformément au devis;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,  
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RÉSOLU :

"de retenir la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer, dans un premier temps, le contrat pour la fourniture et la livraison des équipements 3 et 5 à la firme « Mégaburo inc. » d'Alma pour la somme de 2 995,10 \$, taxes incluses, et dans un deuxième temps, le contrat pour la fourniture et la livraison des équipements 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 à l'entreprise « BGM Informatique inc. d'Alma, pour la somme de 1 865,77 \$, taxes incluses, le tout conformément aux demandes de prix déposées, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOUMISSIONS – SURFACEUSE ÉLECTRIQUE**

**140-08-2014**

Ce sujet est reporté pour étude supplémentaire.

**SOUMISSIONS – CAMIONNETTE CHÂSSIS – 6 ROUES À CABINE DOUBLE**

**141-08-2014**

Ce sujet est reporté pour étude supplémentaire.

**PRÉSENTATION DE PROJET – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS – ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD MAURICE-PARADIS POUR CONSTRUIRE UNE PISTE MULTI-FONCTION**

**142-08-2014**

CONSIDÉRANT QUE le projet de tracé du boulevard Maurice-Paradis comprenait l'élargissement de l'emprise actuelle pour permettre la construction d'une piste multifonction entre la rue Scott Ouest et le pont St-Georges;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs est nécessaire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2);

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,  
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser les ingénieurs municipaux à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour et au nom de la Ville d'Alma, le projet d'élargissement du boulevard Maurice-Paradis dans le but de construire une piste multifonction, le tout, afin d'obtenir le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q, c. Q-2)."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE – ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES RESSOURCES À L'ENFANCE DU QUÉBEC (CSD) – ADREQ SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

**143-08-2014**

CONSIDÉRANT QUE, par sa lettre datée du 25 février 2014, la Commission municipale du Québec confirme que l'organisme «Association démocratique des ressources à l'enfance du Québec (CSD) – ADREQ Saguenay-Lac-St-

Jean» lui a soumis une demande de reconnaissance aux fins d'exempter de toute taxe foncière l'immeuble situé au 510B, rue Sacré-Cœur Ouest, à Alma;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la Municipalité avant de se prononcer sur une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil a comme principe de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec en regard de toute exemption de taxe;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,

ET RÉSOLU :

"d'accuser réception de cette demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe foncière formulée par l'organisme «Association démocratique des ressources à l'enfance du Québec (CSD) – ADREQ Saguenay-Lac-St-Jean» et de confirmer la position de la Ville d'Alma à l'effet de s'en remettre à la décision qui sera rendue à la suite de l'audition de la Commission municipale du Québec."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE RÉVISER LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DU RÉSEAU MUNICIPAL POUR LES RENDRE CONFORMES AUX TAUX RÉVISÉS D'HYDRO-QUÉBEC EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2014**

**144-08-2014**

Monsieur le conseiller Alain Fortin donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de réviser les tarifs d'électricité du réseau municipal pour les rendre conformes aux taux révisés d'Hydro-Québec en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014.

**ADOPTION – RÈGLEMENT 228-2014 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 151-2009 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'EMBAUCHE DES FIRMES D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS REQUISES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE MARIO-TREMBLAY, AU COÛT DE 1 315 000 \$ INCLUANT LES DÉPENSES CONTINGENTES, ET AUTORISER UN EMPRUNT JUSQU'À CONCURRENCE D'UN MONTANT DE 1 315 000 \$ POUR EN ACQUITTER LE COÛT, LE TOUT, AFIN DE FINALISER LES PLANS ET CALCULS DE LA PHASE 1 DES TRAVAUX ET DE DÉCRÉTER L'EMBAUCHE DES PROFESSIONNELS REQUIS POUR LA PHASE 2 ET AUTORISER UN EMPRUNT JUSQU'À CONCURRENCE D'UN MONTANT ADDITIONNEL DE 890 000 \$ POUR EN ACQUITTER LE COÛT.**

**145-08-2014**

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 228-2014 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
ET RÉSOLU :



"d'adopter le règlement 228-2014 ayant pour objet de modifier le règlement 151-2009 ayant pour objet de décréter l'embauche des firmes d'architectes et d'ingénieurs requises pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de rénovation du Centre Mario-Tremblay, au coût de 1 315 000 \$ incluant les dépenses contingentes, et autoriser un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de 1 315 000 \$ pour en acquitter le coût, le tout, afin de finaliser les plans et calculs de la Phase 1 des travaux et de décréter l'embauche des professionnels requis pour la Phase 2 et autoriser un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de 890 000 \$ pour en acquitter le coût."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOUSSIONS – CAMION 6 ROUES AVEC BENNE 4 SAISONS ET ÉQUIPEMENTS À NEIGE**

**146-08-2014**

Ce sujet est reporté pour étude supplémentaire.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**MANDAT – PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE MODERNISATION – INSTALLATIONS MARITIMES DU CENTRE DE VILLÉGIATURE DAM-EN-TERRE**

**147-08-2014**

CONSIDÉRANT QUE le Complexe touristique de la Dam-en-terre souhaite procéder à l'agrandissement et à la modernisation de ses installations maritimes;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Alma-Lac-St-Jean a demandé à la firme Cegertec WorleyParsons de déposer une offre d'honoraires professionnels pour réaliser le mandat suivant, à savoir :

Préparer un rapport de concept pour les trois phases du projet, incluant les recommandations sur l'implantation des quais et des différents services requis, tels que l'eau, l'égout, l'électricité et l'estimation du concept par phase pour l'ensemble du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma est responsable de la section « nouvel emplacement à quai pour le bateau La Tournée » et que le conseil municipal a choisi l'option B proposée dans ladite offre de service;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme Cegertec WorleyParsons le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à sa proposition datée du 11 mars 2014, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 9 300,00 \$, taxes en sus, celle-ci étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MANDAT – PHASE PRÉPARATOIRE – CONSTRUCTION ET MISE EN VALEUR D'UNE INFRASTRUCTURE PIÉTONNIÈRE EN ALUMINIUM** 148-08-2014

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville d'Alma, cette dernière souhaite faire construire une passerelle piétonnière en aluminium à laquelle pourrait s'intégrer un système d'éclairage domotique;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller en développement a demandé au CEE-UQAC de déposer une offre de services pour la réalisation du mandat suivant, à savoir;

Réaliser une analyse de toutes les données afin de permettre de proposer quelques concepts concernant la construction d'une passerelle piétonnière en aluminium;

Documenter et établir des propositions de concepts innovateurs pour l'implantation et le déploiement d'un système d'éclairage domotique rattaché à l'infrastructure piétonnière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma peut confier, de gré à gré, un contrat dont l'objet est la fourniture de matériaux, de matériel ou de services et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif ou un établissement d'enseignement universitaire;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"de confier au CEE-UQAC le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à sa proposition datée du 27 janvier 2014, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser le conseiller en développement à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de service;

et d'autoriser le trésorier de la Ville d'Alma à verser le montant prévu dans ladite offre de services, soit une somme de 50 600 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires prévues à cette fin au règlement 236-2014."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SUBVENTION – AÉROPORT D'ALMA (A.D.A.) INC. – ACQUISITION D'UNE STATION DE CONTRÔLE AU SOL (GCS)** 149-08-2014

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports du Canada a cédé l'aéroport d'Alma à la Municipalité le 27 mars 1997;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a créé la corporation «Aéroport d'Alma (ADA) inc.» pour en assurer la gestion;

CONSIDÉRANT QUE ladite corporation souhaite acquérir une station de contrôle au sol (GCS) dans le cadre de ses opérations, et ce au coût de 125 000 \$;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 50 000 \$ à la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc. à titre d'aide financière pour l'acquisition d'une station de contrôle au sol (GCS), cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires prévues à cette fin au programme triennal d'immobilisation de la Ville."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE**

**150-08-2014**

Monsieur le conseiller Pascal Pilote, sur le Centre d'excellence sur les drones :

- Les annonces effectuées le 27 février dernier lors du Forum sur le monde des drones civils, soit : l'inauguration du projet « ESSOR » réalisé à la suite d'un investissement de 4,3 millions \$; ainsi que la création d'un consortium international regroupant le Canada, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni pour l'avancement de la réglementation des drones civils;
- Le Centre d'excellence sur les drones vise sa part du marché potentiel de 95 milliards \$ ainsi que la création d'emplois.

Madame la conseillère Sylvie Beaumont, sur le Championnat canadien de ballon sur glace:

- Ce championnat canadien aura lieu du 25 au 29 mars 2014 inclusivement, au Centre Mario-Tremblay;
- Il regroupe 16 équipes composées de jeunes de 16 à 20 ans, soit 400 personnes en provenance de toutes les provinces canadiennes;
- Elle invite la population à y assister en grand nombre.

Monsieur le conseiller Gino Villeneuve, sur le comité des travaux publics :

- Les équipes de déneigement ne devraient plus souffler la neige sur les terrains car les amoncellements sont déjà très élevés;
- La construction de la piste multifonction sur le boulevard Maurice-Paradis va débuter au début du mois de juin 2014. La circulation s'effectuera sur une seule voie pendant les travaux qui dureront environ 8 semaines.

Monsieur le Maire, sur ses activités de représentation :

- Siège sur le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec à titre de représentant de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Présence à la conférence de presse tenue aujourd'hui à Québec afin de présenter les priorités de l'UMQ dans le cadre de la présente campagne électorale québécoise;
- La tenue du « Sommet sur le milieu municipal » qui se tiendra le 21 mars prochain en présence des chefs de partis politiques.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES151-08-2014

Madame Claudette Girard :

- Problématique de salubrité et de drogue au 580, rue Sacré-Cœur ouest – souhaite rencontrer Monsieur le Maire pour lui soumettre un projet destiné à la résoudre.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 20h05.

  
greffier

  
maire